

Flash comité RPS 83

Comment évaluer les facteurs de risques psychosociaux (RPS) ?

Identifier et évaluer les facteurs de risques psychosociaux en 4 étapes. C'est une obligation de l'employeur.

1/ Préparation

Impliquer l'ensemble des acteurs ayant participé à l'évaluation des autres risques professionnels, collecter des indicateurs sur les RPS.

2/ Evaluation

Inventorier les facteurs de RPS dans les unités de travail, analyser les conditions d'exposition des salariés à ces facteurs de risques. Transposer l'évaluation des RPS dans le DUER. (cf. outils proposés par l'INRS et l'ANACT : www.inrs.fr et www.anact.fr).

3/ Elaboration d'un plan d'action

Planifier et prioriser les actions de prévention et d'amélioration en lien avec les RPS, rapportées dans le DUER. Définir les moyens nécessaires à cet exercice.

4/ Mise en œuvre du plan d'action

Réévaluer les facteurs de risques psychosociaux, actualiser le DUER.

5/ Suivi

Suivre l'évolution des indicateurs pris en compte lors de la 1^{ère} étape.